

**Communiqué de presse de la Mairie de Paris**

**Samaritaine - La Ville de Paris salue la reprise des travaux**

16/10/2014

La Ville de Paris salue la décision de la Cour administrative d'appel de Paris dans le dossier de la Samaritaine, intervenue jeudi, qui autorise la reprise des travaux.

En décidant de surseoir à l'exécution du jugement du Tribunal administratif, qui annulait le permis de construire de l'opération Rivoli, la Cour administrative d'appel de Paris autorise la reprise des travaux du chantier de la Samaritaine, dans l'attente d'une nouvelle décision sur la validité du permis de construire qui devrait être rendue dans les prochains mois.

La Ville de Paris réitère son souhait de voir cette opération menée à terme dans une ville attractive, fidèle à son patrimoine et tournée vers son avenir.